Consentement écrit à une tierce partie : Indiquez à la FEMA à qui parler de votre demande

Release Date: Sep 21, 2021

Les demandeurs qui ont besoin qu'un ami ou parent agisse en leur nom lors de la demande d'assistance en cas de catastrophe, ou rencontre l'inspecteur de la FEMA sur place, peuvent présenter une déclaration à cet effet. Ce document est un accord juridique qui permet à une autre personne de plus de 18 ans de communiquer et de recevoir des informations de la FEMA au nom du survivant.

Le consentement à une tierce partie est utile lorsque :

- Le demandeur est déplacé et ne peut pas être présent pendant l’inspection du logement.
- Les gens ont besoin d’aide pour remplir leur demande d’aide de la FEMA. Cela peut être le cas de :
  - personnes âgées
  - personnes qui ont des difficultés à comprendre les informations orales et / ou écrites
  - personnes présentant des troubles mentaux, physiques ou sensoriels rendant la compréhension difficile

Un consentement à une tierce partie doit :

- **Figurer par écrit.** La déclaration écrite doit être téléchargée sur votre compte DisasterAssistance.gov, envoyée par courrier, télécopie, remise en personne au centre de rétablissement après sinistre.
  - Envoyer par courrier ou télécopie à :
    FEMA National Processing Service Center
    P.O. Box 10055
    Hyattsville, MD 20782-8055

    Télécopie : 800-827-8112

    - L'autorisation orale n'est acceptée que lorsque le survivant et le tiers sont présents dans un centre de rétablissement après sinistre FEMA ou en appelant la ligne d'assistance de la FEMA.
- **Vérifier l’identité.** Le survivant doit indiquer son nom complet, son adresse actuelle, ses date et lieu de naissance, ainsi que le numéro de sa demande.
- **Être signé par le survivant.** En signant le document, le survivant convient que les informations sont véridiques.
- **Comprendre un identifiant de la personne.** Le numéro de la demande aidera le représentant de la FEMA à localiser votre demande et expédier le processus.
- **Comprendre les informations devant être divulguées au tiers par la FEMA.**
- **Identifier la personne ou le groupe de personnes auxquels on consent à la divulgation.** Il peut s’agir d’un ami, d’un voisin, d’un membre de la famille ou d’un représentant comme un agent d’assurance.

Les survivants doivent être en mesure de répondre à toutes les questions de vérification s'ils appellent la ligne d'assistance de la FEMA et demandent à l'opérateur de parler à un tiers agissant en leur nom.

Comment contacter la FEMA

- En ligne à DisasterAssistance.gov
- Appeler la ligne d’assistance de la FEMA au 800-621-3362 (ATS 800-462-7585) à votre convenance
- Télécharger l’application mobile de la FEMA

Pour obtenir les dernières informations sur l’ouragan Ida, consultez fema.gov/disaster/4611. Suivez-nous sur Twitter à twitter.com/FEMARegion6 et aimez-nous sur Facebook à facebook.com/FEMARegion6/.